

Inscription refusée à 5 sans école

Rachel pensait avoir une place en 1^{re} secondaire

C'est l'histoire d'un de ces enfants sans école, une trentaine encore trois semaines après la rentrée. Rachel pensait avoir enfin trouvé une place dans l'une des six écoles où elle était en liste d'attente... Mais l'administration refuse l'inscription : l'école est officiellement complète, malgré les 5 places que le directeur se dit prêt à ouvrir.

Rachel habite Jette, l'une des communes du nord-ouest de Bruxelles où la pression démographique étrangle les établissements scolaires. Elle y a vécu ses six primaires et ambitionne d'y poursuivre sa scolarité. « Grâce à l'outil de simulation sur le site des inscriptions, nous calculons, dès février, les indices relatifs aux six écoles dans lesquelles nous envisageons d'inscrire notre fille », explique Noémi, la maman de Rachel. « Nous constatons qu'il y a toutes les chances que Rachel n'obtienne aucune place en ordre utile nulle part. Nous en informons la ministre. » Cette correspondance avec le cabi-

net de M^{me} Schyns et, surtout, avec la Ciri, la commission interréseaux qui gère les inscriptions, sera permanente au cours des sept mois qui vont suivre. En vain.

« Nous avons rempli le formulaire unique d'inscription déposé dans l'école de notre premier choix, le Collège St-Pierre, à Jette », reprend la maman. L'école où l'indice est le meilleur ou... le moins mauvais. La suite est un long chapelet de désillusions : pas de place en ordre utile au premier tour des affectations, en mars. Ni au deuxième, en avril. Et ainsi de suite...

« En mai, nous adressons un recours à la Ciri pour demander le reclassement de notre fille », précise Noémi. « Nous invoquons des arguments liés à notre organisation familiale (l'impossibilité physique de déposer au même moment deux enfants dans deux écoles éloignées l'une de l'autre) et aux besoins de notre fille (Rachel pratique la mu-

« Je comprends le désespoir des

parents, j'essaie de les aider »

sique trois fois par semaine à l'académie, ce que de longs trajets vers une école éloignée compromettraient). La Ciri rejette le recours, nos arguments ne constituant pas des circonstances exceptionnelles. La décision n'est pas motivée et la Ciri n'a jamais indiqué ce que constituait une circonstance exceptionnelle. »

Le stress grimpe d'un cran à l'approche de la rentrée. Rachel remonte de quelques places sur les listes d'attente, mais il n'y a qu'au Collège Saint-Pierre qu'elle garde un espoir. Esprit confirmé à la mi-septembre, le directeur de Saint-Pierre se disant prêt à ouvrir 5 nouvelles places. Rachel est alors deuxième sur la liste d'attente.

« Mon école est archi-complète », explique Thierry Vanderijst, le directeur de Saint-Pierre. « Mais que faire d'autre ? Une maman est venue deux fois avec son fils, cartable sur le dos. Je comprends la détresse des parents, je peux encore ouvrir 5 places (12 enfants restent en liste

d'attente, NdR). Je ne comprends pas l'inflexibilité de la Ciri et du cabinet. » Inflexibilité ? Vous lirez ci-contre la justification du cabinet.

car la solution est refusée : Saint-Pierre est déclaré complet par les autorités. Absurde ? Oui... Mais le cabinet refuse l'adjectif.

ULTIME RECOURS

Les parents de Rachel ont introduit un nouveau recours pour circonstances exceptionnelles. « Nous y développons les arguments qui font que nous ne pouvons accepter les « solutions » de la Ciri qui nous laisse le choix entre des écoles aux projets pédagogique et éducatif acceptables mais éloignées et donc inaccessibles en raison des problèmes de santé de mon mari, soit inadaptées aux besoins intellectuels de notre fille, soit ayant été (ou étant encore) concernée par des faits de violence et/ou de harcèlement, soit cumulant plusieurs de ces caractéristiques. » Une famille, parmi d'autres, croise les doigts. ●

DIDIER SWYSEN

La réaction du cabinet de la ministre de l'Éducation

« Inéquitable pour les parents qui ont joué le jeu ! »

Une histoire absurde ? L'adjectif fait bondir le cabinet de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH). « Ce qui serait absurde, ce serait de donner une prime aux parents qui résistent le plus longtemps ! »

En fait, le cabinet, qui est sur la même longueur d'onde que la Commission des inscriptions (Ciri) considère qu'accepter l'inscription, à Saint-Pierre, de Rachel et de quatre autres élèves toujours en liste d'attente serait une décision inéquitable pour les « parents qui ont joué le jeu ». Lisez ceux qui

ont inscrit leur enfant dans une autre école où il y avait encore de la place au début septembre, sortant de la liste d'attente... et permettant ainsi à Rachel ou aux autres enfants d'y progresser.

« C'est très dur à vivre pour la famille et cela paraît même inhumain, mais ça ne l'est pas », réagit le porte-parole de la ministre. « C'est équitable, car nous devrions offrir la possibilité à 5 enfants qui sont allés s'inscrire ailleurs de bénéficier de ces 5 places qui s'ouvrent à St-Pierre. Dans le cas contraire, ces parents,

qui n'ont pas eu l'école de leur premier choix, pourraient s'estimer lésés et introduire un recours. »

Le cabinet répète que « tout le monde doit jouer le jeu », les parents, mais aussi les écoles qui ont eu tout le temps de signaler qu'elles avaient la possibilité d'ouvrir de nouvelles places.

« Jouer le jeu ? Pour eux, c'est un jeu ? Pas pour nous ! », s'étrangle Noémi. « Nous avons joué le jeu en respectant la procédure. Sans faux certificats, sans domiciliation chez les grands-parents, etc. » ●

D.S.W.